
Bulletin Officiel du Ministère de l'éducation, du Ministère des universités et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. N° 30 bis du 27 juillet 1978.

Numéro d'inventaire : 2002.01306

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Centre National de Documentation Pédagogique (Paris)

Imprimeur : Néogravure Imp., Paris

Date de création : 1978

Description : Brochure liée par un cordon.

Mesures : hauteur : 235 mm ; largeur : 160 mm

Notes : Auteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Année 1978 / Bulletin Officiel du ministère de l'éducation, du ministère des universités et du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Lois - Règlements - Instructions / Centre National de Documentation Pédagogique 29, rue d'Ulm Paris / Sommaire : Horaires, objectifs et programmes. Cycle élémentaire des écoles primaires.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO) Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2061-2139

Le numéro 3,30 F / Abonnement annuel 73 F

27 juillet 1978

N° 30 bis

bulletin officiel du ministère de l'éducation, du ministère des universités et du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs

sommaire

Enseignements élémentaire et secondaire

Horaires, objectifs et programmes (R.L.R. : 514-3) .. Arrêtés 7-7-1978

Cycle élémentaire des écoles primaires.

*mon B.O. personnel
Zepout*

Les textes présentés dans ce numéro feront l'objet d'une brochure disponible à la rentrée scolaire dans les services de vente des centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

Le prochain numéro du *Bulletin officiel* paraîtra le 7 septembre 1978 et portera le numéro 31.

B.O. n° 30 bis (27-7-78)



2061

I. — OBJECTIFS

1. - Langue orale

Les objectifs du cycle élémentaire sont, en ce domaine, les mêmes que ceux proposés pour le cycle préparatoire, mais ils s'entendent dans les perspectives d'une élaboration progressivement plus riche, plus sûre et plus diversifiée des compétences considérées.

1.1. Compétences d'ordre technique

(à propos de situations correspondant à la vie courante de l'enfant et à ses possibilités mentales).

1.1.1. *Savoir écouter autrui :*

— ne pas parler en même temps que l'interlocuteur, ni l'interrompre en cours de propos ;

— réagir à ses propos (par exemple : effectuer les actions qu'il indique, répondre à ses questions ou encore, éventuellement, critiquer son point de vue ou lui poser des questions l'invitant à préciser ce qu'il a voulu dire, etc.).

1.1.2. *S'exprimer oralement de façon compréhensible :*

— quant à la prononciation et à l'articulation (en particulier maîtriser les distinctions entre sons voisins, surtout si elles sont sémantiquement pertinentes, — par exemple [S] ≠ [Z] : dessert ≠ désert) ;

— quant à l'organisation du propos et notamment l'emploi à bon escient de mots de liaison de caractère spatial (dessus, sur, près de, loin de...), temporel (pendant, après, avant) ou logique (parce que, puisque...) ;

— quant à l'étendue et à la précision du lexique (les tables de fréquence peuvent fournir d'utiles références).

1.1.3. *Comprendre un message oral :*

— dont le contenu (consignes, récit, compte rendu, explication, etc.) correspond à des activités ou des situations — réelles ou imaginaires — familières à l'enfant et comporte des éléments d'information entre lesquels s'établissent des rapports simples d'ordre spatial, temporel ou logique ;

— dont la facture (syntaxe et lexique) est adaptée aux compétences linguistiques de l'enfant (définies par ailleurs, cf. notamment §§ 2.3. et 2.4.) ;

— dont la réception s'intègre dans le champ des activités ou des préoccupations de l'enfant, et peut être facilitée par le recours au geste, à la mimique, au dessin ;

— dont la tonalité peut être, selon le cas, sérieuse (voire grave) ou plaisante (voire teintée d'humour).

N.B. : La compréhension s'apprécie par les comportements (gestes, mimiques, actions, réactions verbales, etc.) que la réception induit de la part de l'enfant.

1.2. Domaine de l'expression

(dans le cadre des compétences définies ci-dessus, — notamment au § 1.1.2.).

1.2.1. *Traduire verbalement et/ou commenter ses actions, ses gestes, ses attitudes, ses productions* (expression contemporaine ou légèrement différée dans le temps, — à titre de compte rendu ou de projet, — des activités concernées) ;

1.2.2. *Formuler, de façon simple et succincte, ses émotions ou ses sentiments* à propos d'une situation qu'on vit ou dont on est témoin,

d'un spectacle auquel on assiste ou on a assisté, ou de l'audition d'un récit, d'un poème, d'un chant, d'un passage musical ;

1.2.3. *Inventer, compléter ou modifier* une histoire, une chanson, une comptine, un poème, etc.

N.B. : Les productions des enfants sont à apprécier en prenant en considération les aspects suivants :

- contenu : thème plus ou moins familier, développement plus ou moins ample,
- modalités de production : spontanée, sollicitée ou dirigée ; individuelle ou collective,
- part d'invention à l'égard du thème, du canevas ou des modèles éventuellement proposés,
- richesse et qualité des ressources linguistiques.

1.3. *Domaine de la communication*

(dans le cadre des compétences définies ci-dessus, — cf. §§ 1.1.1., 1.1.2. et 1.1.3.)

1.3.1. *S'entretenir avec le maître et/ou des camarades* sur des faits (présents, passés ou à venir) de la vie courante — scolaire, familiale ou locale — en sachant s'en tenir au sujet et éviter digressions et bavardages ; par exemple : questions relatives à la vie de la classe et à l'organisation des activités, ou relevant de l'actualité (éventuellement apport des mass média).

1.3.2. *Relater des faits ou des expériences observés ou vécus* dans des situations diverses (en classe, en famille, dans la rue, en promenade, en vacances, etc.) ou évoqués à partir de divers supports (lecture, document, spectacle, film, émission de télévision, etc.).

N.B. : Les productions des enfants sont à apprécier en prenant en considération les aspects suivants :

- ordonnance chronologique des différentes phases du récit ou du compte rendu,
- présence des éléments indispensables à la compréhension,
- apport de précisions demandées par un interlocuteur (ou reconnaissance de l'impossibilité de répondre à une telle demande).

1.3.3. *Présenter et expliquer* un itinéraire, les règles d'un jeu, le mode d'emploi d'un instrument, différents aspects des activités scolaires, en utilisant au besoin le geste, des objets, un croquis, un schéma, etc., pour soutenir la présentation, et, à l'inverse, — en situation d'auditeur — prouver par ses comportements qu'on interprète convenablement de telles explications, ou, s'il y a lieu, demander des précisions complémentaires ;

1.3.4. *S'entretenir avec des personnes extérieures à l'école*, — à l'occasion d'une enquête ou d'une intervention en classe de telle personne — sur le sujet motivant cette enquête ou cette intervention.

2. - *Langue écrite*

2.1. *Lecture*

Les compétences assignées comme objectif pour le cycle préparatoire sont à consolider et à dépasser en les exploitant et en les enrichissant dans les perspectives ci-après :

2.1.1. *Manifester pour la lecture un intérêt motivé par :*

- *le désir de se distraire* : récits rapportant des aventures réelles ou imaginaires ; contes évoquant un monde familier ou un univers merveilleux (publications illustrées ; livres ou albums, journaux d'enfants, bandes dessinées, etc.),

